

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un lotissement résidentiel de 33 lots

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom **SUSINI**

Prénom **CHARLES**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MATTEU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GIANNI MATTHIEU

RCS / SIRET

7 5 2 0 8 1 9 0 1 0 0 0 1 5

Forme juridique **SASU**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°47-a Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0.5 hectare	Le terrain concerné par cette demande se situe sur les hauteurs de l'Anse de Tarcu au Lieu Dit Altura, sur la commune de CONCA 20135. Références cadastrales : Parcelles 59, 61 et 62 Section C2 L'assiette foncière du projet représente une surface globale de 45 123 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement pour création d'un Lotissement de 33 Lots : L'ensemble du foncier disponible représente un terrain de 45 123 m². Chaque lot aura une surface artificialisée d'environ 275 m² (surface habitation+terrasse(s) 185m², piscine 40 m², espace stationnement 50m²), soit une surface globale de 9 075 m² pour le projet. L'emprise au droit de la voirie (largeur 6m) représente une surface de 2347 m², imperméabilisation du sol (LSE). Le projet comprend également une réserve foncière (RF) de 680 m², et une zone non constructible d'une surface de 11 101 m² (PPRI) sur lesquelles les espaces verts seront préservés. La RF pourra accueillir un bassin sec à ciel ouvert.

Les zones à défricher sont composées de maquis, de chênes liège et arbousiers, l'abattage d'une quarantaine de chênes liège de petite circonférence sera nécessaire, aucun gros sujet ne sera touché par le défrichement. Le terrain est déjà démaquisé au droit des préventions risque incendie en vigueur. Le projet s'implante dans une zone à dominante naturelle, l'unité architecturale est essentielle. Les clôtures périphériques seront obligatoires elles seront constituées soit par un muret en pierre du pays de 0.80m à 1.20m max, soit par une haie végétales, des voûtes y seront positionnées tout les 5m afin de garantir la bonne circulation des espèces.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la création d'un lotissement composé de 33 lots, numérotés de 1 à 33, destinés à recevoir des maisons individuelles à usage d'habitation. Sont interdites par le règlement toutes activités commerciales, industrielles ou artisanales qu'il s'agisse de fabrication ou de vente. Chaque lot recevra un seul logement.

L'implantation des constructions se fera dans les zones aedificandi prévues, soit à 3.00m des limites en respectant un retrait d'environ 5.00m par rapport à l'alignement des voies communes du lotissement.

Afin de minimiser l'impact visuel les hauteurs de constructions sont réglementées, qu'il s'agisse de toit terrasse, 2 ou 4 pentes. Il ne pourra être superposé deux niveaux sur le même plan vertical en façade cependant pour les terrains en pente, si les différents niveaux de la villa sont conçus en escalier, en épousant la pente du terrain, la construction sera considérée à un seul niveau. (cf insertion paysagère + règlement).

Les choix en termes de volumes, toitures et matériaux de façade seront visés par l'architecte conseil du lotissement.

Un contrôle avant tout dépôt de demande de permis de construire sera exercé par l'architecte conseil du lotissement, avec recours à un paysagiste concepteur pour les notions d'intégration dans l'unité paysagère de la zone. Un inventaire faunistique et floristique est prévu par un bureau d'études et conseils en Environnement afin de garantir l'absence de destruction ou perturbation d'espèce protégée. (Printemps)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en 3 phases pour une durée d'au moins 6 mois à compter de l'obtention de toutes les autorisations.

1- Ouverture de voirie : abattage (pelle et/ou tronçonneuse) et dessouchage des arbres (pelle mécanique), l'enlèvement des grumes se fera par camion vers la déchetterie MALAGOLI à une quinzaine de kilomètres en empruntant la T10.

Profilage voirie

2- Ouverture tranchées et mise en oeuvre réseaux :

Les 33 lots du projet immobilier seront équipés des réseaux suivants : TELECOM, Electricité; Eau Potable ; Assainissement des EU : Raccordement tout à l'égout, assainissement des Eaux pluviales : suivant dossier loi sur l'eau.

Les déblais impropres seront acheminés par camion au Lieu dit Suartu sur la commune de Lecci (12.5 km par T10) pour une revalorisation. Les déblais propres au remblaiement seront stockés sur place.

Durant les travaux, la mise en place du système d'assainissement pluvial pourra induire un impact sous forme d'entraînement de matières minérales en suspension s'il y a concomitance avec un épisode pluvieux important. Les travaux devront donc être suspendus pendant les fortes pluies.

La circulation de véhicules générée par le projet de lotissement sera faible. Ainsi, le risque de pollution par des hydrocarbures sera limité. Le bassin de rétention pourra être utilisé pour stocker une éventuelle pollution grâce à la vanne martellière qui équipera l'ouvrage de fuite.

3 - Revêtement de la voirie, scellement des regards de visite, chambre télécom, bouche à clés... Pose des bordures, caniveau, mise en oeuvre trottoirs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en la création d'un lotissement composé de 33 lots, numérotés de 1 à 33, destinés à recevoir des maisons individuelles à usage d'habitation. Sont interdites par le règlement toutes activités commerciales, industrielles ou artisanales qu'il s'agisse de fabrication ou de vente.

Le règlement du lotissement devra être respecté et une consultation de l'architecte conseil et du paysagiste sera imposé.

La conservation d'un maximum d'espace vert sera demandé par lot.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'eau
Défrichement
Cas par cas
PA N° 02A 092 19 R0001

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale	45 123 m ²
Surface artificialisée	9 075 m ²
Surface Voirie	2 347 m ²
Reserve foncière	680 m ²
Surface non constructible	11 101 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu Dit Altura
Tarcu
20135 Conca

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Stations botaniques de l'Anse de Favone (940030815) constituent la ZNIEFF (de type 1) la plus proche de la zone de projet. Elles sont situées à environ 2,3 km au Nord du site. la ZNIEFF de type 1 940004093 - Zone humide de Lovo Santo, située à 4,25 km au Sud-Ouest
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hauteur d'Anse de Tracu Lieu dit Altura - 20135 CONCA RT 10
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la rivière de Tarcu et des ruisseaux de Cicolellu et de la Tafunata a été approuvé le 8 novembre 2001. Une révision a été prescrite par Arrêté préfectoral le 30 mai 2022. Cette zone réduit la surface de constructibilité des lots 1 à 9.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La révision du PPRI des bassins versants de Tafunatu, Cicoellu et Tarcu sur la commune de Conca (et des bassins versants de la Cannella et du Favone sur la commune de Sari-Solenzara) prescrite par Arrêté préfectoral en date du 30 mai 2022 et sa cartographie des aléas associés (juillet 2021), étend localement les zones contraintes. (partie Nord des parcelles C 59, C 61 et C 62). Ces zones sont inconstructibles. 11 101m ² Voir dossier Loi sur l'eau
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Directive habitats : site FR9400584 - Marais du Lavu Santu et littoral de Fautea, ZSC depuis le 17/03/2008, situé à 4,00 km au Sud de la zone de projet. Directive oiseaux : le site FR9410113 - Forêts Territoriales de Corse, ZPS depuis le 26/10/2004, situé à 7,00 km au Nord-Ouest de la zone de projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par les mesures de protection particulières liées à la présence de ZNIEFF et d'espèces protégées. Eventuelle mesure suite inventaire faune/flore
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet n'est pas située au droit d'un site NATURA 2000, La zone la plus proche se situant à 4.00 km, nous considérons en conséquence que le projet n'aura d'impact sur aucune zone NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les débits de crue décennaux correspondant aux bassins versants interceptés par la zone de projet ont été déterminés à l'aide de la méthode rationnelle. (cf Dossier Loi sur l'eau)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La circulation de véhicules générée par le projet de lotissement sera faible. Ainsi, le risque de pollution par des hydrocarbures sera limité. Le bassin de rétention pourra être utilisé pour stocker une éventuelle pollution grâce à la vanne martelière qui équipera l'ouvrage de fuite. Les travaux devront être suspendus pendant les fortes pluies
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Impact temporaire pendant les travaux. En phase d'exploitation, l'émission sonore sera limitée car le site aura une vocation résidentielles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact temporaire pendant les travaux.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans sa phase exploitation, la voie du lotissement pourra être équipée de candélabre.
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul le rejet des eaux pluviales est à considérer. L'ensemble des eaux pluviales sera collecté via un réseau de canalisation passant par un bassin de rétention, puis vers un rejet en milieu naturel.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans sa phase exploitation Par un réseau non collectif regroupé conformément à l'étude de perméabilité et de filière
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets lors des travaux seront évacués vers la déchetterie MALAGOLI, par camion en empruntant la T10 sur une quinzaine de kilomètres. Dans sa phase exploitation le lotissement sera intégré au réseau de collecte des ordures de la ville.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'implantation des constructions se fera dans les zones aedificandi prévues, soit à 3.00m des limites en respectant un retrait d'environ 5.00m par rapport à l'alignement des voies communes du lotissement.

Afin de minimiser l'impact visuel les hauteurs de constructions sont règlementées, qu'il s'agisse de toit terrasse, 2 ou 4 pentes. Il ne pourra être superposé deux niveaux sur le même plan vertical en façade cependant pour les terrains en pente, si les différents niveaux de la villa sont conçus en escalier, en épousant la pente du terrain, la construction sera considérée à un seul niveau. (cf insertion paysagère + règlement).

Les choix en termes de volumes, toitures et matériaux de façade seront visés par l'architecte conseil du lotissement.

Un contrôle avant tout dépôt de demande de permis de construire sera exercé par l'architecte conseil du lotissement, avec recours à un paysagiste concepteur pour les mesures d'intégration dans l'unité paysagère de la zone.

Annexes : Loi sur l'eau, Règlement lotissement, Engagement bureau d'étude en environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet correspond à la création d'un lotissement sur un terrain représenté majoritaire par du maquis peu dense. Aucune station de plantes rares et/ou protégées identifiées.

De plus le site ne semblait pas présenter d'intérêt majeur au titre de la qualité des essences végétales, aucune espèce protégée n'y a été effectivement identifiée.

L'objectif est de créer une zone résidentielle de qualité avec un habitat moyennement dense dans un environnement calme.

La réalisation du projet s'inscrit dans une démarche équilibrée d'aménagement.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PORTO-VECCHIO

le, 10/11/2022

Signature



